



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
SEANCE DU 26 FEVRIER 2015**

L'an deux mille quinze, le vingt six février à dix huit heures trente minutes,

Le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué pour une séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Georges ROUVIER, Maire.

**Présents :** M. Georges ROUVIER, M. Jean-Marc MILESI, Mme Dominique BARBA, M. MUNTER Daniel, Mme Laure BERDUGO, M. Jean-Luc CABASSON M. Bruno GERTOSIO-DEPIERRE M. Christian LUQUE, M. Louis MACHUEL, Mme Irma MONACO.

**Absents excusés avec pouvoir :**

Monsieur MILESI Jean-Marc donne pouvoir à Monsieur ROUVIER Georges

Monsieur CORDOLEANI Olivier donne pouvoir à Madame BARBA Dominique

**Absents excusés sans pouvoir :**

Monsieur Daniel MUNTER, Madame Laure BERDUGO, Madame Irma MONACO

**Secrétaire de séance :** Monsieur MACHUEL Louis

Nombre de membres en exercice : 11    Nombre de membres présents : 08    Nombre de suffrages exprimés : 08  
Pour : 08    Contre : 0    Abstention : 3

**Dissolution du syndicat de la crèche intercommunal regroupant les communes d'Ampus et de Montferrat**

Monsieur le Maire rappelle que le syndicat de la crèche intercommunal regroupant les communes d'Ampus et de Montferrat n'est plus enregistré à la trésorerie de Draguignan et n'exerce plus aucune activité depuis deux ans au moins.

Conformément aux dispositions de l'article L5212-34 du code général des collectivités territoriales :

*« Le syndicat qui n'exerce aucune activité depuis deux ans au moins peut-être dissous par arrêté du représentant de l'Etat après avis des conseils municipaux des communes membres. Cet avis est réputé favorable s'il n'a pas été rendu dans un délai de trois mois suivant la notification de proposition de dissolution faite par le représentant de l'Etat »*

En conséquence, Monsieur le Préfet du Var souhaite prononcer la dissolution de ce syndicat et, à cet effet, nous demande de bien vouloir inviter le conseil municipal à sa prononcer cette proposition.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de dissoudre le syndicat de la crèche intercommunal regroupant les communes d'Ampus et de Montferrat.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

✚ **DISSOUT** le syndicat de la crèche intercommunal regroupant les communes d'Ampus et de Montferrat.

La présente délibération sera notifiée aux personnes publiques suivantes :

- ✚ Au Préfet du Var
- ✚ A la commune d'Ampus
- ✚ A la commune de Montferrat

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits  
Pour copie certifié conforme  
Le Maire : Georges ROUVIER

